

Auch, le 14 novembre 2011

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Jeunes agriculteurs : projet *J'INNOVATIONS*.

Le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, a lancé le premier appel à projet destiné à soutenir les projets innovants des jeunes agriculteurs. Cette initiative vise à développer la compétitivité d'entreprises agricoles nouvellement créées et à faire émerger des projets d'investissements innovants individuels ou en partenariat avec d'autres structures, portés par des jeunes agriculteurs.

Cet appel à projet est financé par le produit de la taxe sur la cession à titre onéreux des terrains nus rendus constructibles. Cette taxe a été créée par les dispositions de l'article 55 de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche afin d'enrayer la perte des terres agricoles.

Les projets doivent avoir un caractère agricole. L'innovation porte sur un produit ou un procédé (introduction de nouvelles ou différentes techniques de production), sur l'organisation (nouvelles méthodes de travail, partenariat avec d'autres organismes), sur le mode de valorisation des ressources disponibles et des produits issus de l'exploitation (transformation, mode de mise en marché,...)

Les bénéficiaires potentiels sont les jeunes agriculteurs qui satisfont aux conditions d'attribution des aides à l'installation (DJA et prêts MTS-installation). Pour les JA dont le Plan de développement de l'exploitation (PDE) aura fait l'objet d'un avis favorable en CDOA au cours de l'année 2011, le versement de l'aide interviendra après la délivrance du Certificat de conformité Jeunes agriculteurs (CJA).

#### Montants :

- projet individuel : 12% d'un montant éligible plafonné de 208 333€ soit un maximum de l'aide de 25 000€
- projet en partenariat : 16% d'un montant éligible plafonné de 250 000€ soit un maximum de l'aide de 40 000€

Les candidats à cet appel à projets doivent déposer leur dossier auprès de la direction départementale des territoires du gers au plus tard le **1er décembre 2011**.

Un formulaire est à votre disposition : [jinnovations\\_formulaire](#) (format PDF - 282 ko)

Contact DDT 32 : Service Agriculture Durable – 05.62.61.53.00

Contact Presse :  
Bureau de la communication interministérielle  
et des systèmes d'information  
Tél. 05.62.61.43.68.- Fax. 05.62.05.47.09